

A PROPOS DES DEBATS

La journée s'est déroulée en trois plans de réflexion. Nicolas Dodier nous a apporté ses outils de sociologue et nous a proposé un modèle descriptif de notre activité qui m'a paru très opérant pour parler de l'éthique. Jean Jacques Guvant est inspecteur du travail, militant de l'Association Villermé qui semble très proche de l'ex-Syndicat de la Médecine du Travail dans les motivations, le projet politique et le mode de fonctionnement. Au mot «éthique» il a préféré celui de «morale», et j'aurais aimé qu'il argumente ce choix: est-ce par pudeur? pour s'inscrire dans la continuité du travail des Encyclopédistes? pour parler avant tout des principes? Avec Denise Parent et Jocelyne Machefer, nous réinterrogeons notre quotidien, et cela peut déranger...

Ces trois dimensions ont bien permis la construction d'une pensée personnelle et collective, mais elles sont tellement différentes les unes des autres qu'il est difficile de les articuler. De plus, mes possibilités sont limitées, et j'ai laissé glisser de ma mémoire tout ce qui n'entraîne pas directement dans l'élaboration: tout le concret, tous les constats (relation entre mode de financement des services interentreprises et mode de fonctionnement du médecin avec toutes les entorses à l'éthique, médecine du travail des intérimaires, notamment).

LE MOTEUR ET L'ARBRE A CAMES

N. Dodier a décrit quatre univers dans lesquels s'exerce notre activité: scientifique, médical, civique et de gestion économique. Ces quatre univers sont à l'évidence bien distincts voire même, selon ce qu'on les fait être; contradictoires: nous avons tous vécu une opposition immédiate et frustrée entre droit à la santé et «santé économique» de l'entreprise, les divergences entre ce qui nécessite une méthodologie scientifique et ce qu'impose une stratégie inscrite dans la dimension civique. Chacun de ces univers a ses propres lois, ses propres finalités. Nous nous adaptons à chacun d'eux dans le choix de nos outils, et aussi dans la stratégie.

Mais une question du débat a été de savoir si nous nous contentions d'œuvrer de façon schizophrénique dans chacun de ces univers, ou si le plus important de notre travail

ne consistait pas à articuler ces quatre pôles. L'essence de notre éthique serait alors dans ce délicat travail d'articulation. Cela nous renverrait à quelque chose de sous-jacent, majeur, incontournable. Pour nous médecins du travail et vieux membres du S.M.T., il s'agit clairement d'un esprit humaniste reposant sur un concept de santé: ces principes sont capables d'imposer tout à la fois rigueur scientifique, éthique médicale, stratégie sociale et une grande prudence par rapport aux rationalités économiques énoncées...

OU IL EST QUESTION DE MORALE

L'activité du médecin du travail est soutenue par une solide mais complexe armature: la loi. La jurisprudence définit notre activité comme régie par le droit privé pour l'exercice d'une mission d'intérêt général, et J.J. Guvant nous a très clairement montré la complexité de ce principe, notamment dans le compromis que le médecin du travail opère entre indépendance professionnelle et subordination hiérarchique.

En fait, ce compromis est aussi très dépendant d'une part du contexte dans lequel nous nous trouvons, de l'étendue du champ du possible, et d'autre part de notre propre santé morale. Ainsi chaque médecin a sa propre morale incontournable, et il y a des conflits qu'il n'essayera pas (pour tout ce qu'il y a derrière), mais cela lui coûte: face à l'employeur, il risque d'abîmer son identité sociale (et ce d'autant plus que le patron a la pratique de nier les compétences), face aux salariés, il est menacé dans ce qu'il est... Alors, être héros ou se replier? Nous voyons là, combien, pour arriver à bâtir une stratégie qui évite ces deux ornières, une morale professionnelle, stable et solide lui est nécessaire.

Il n'est jamais simple d'affirmer l'indépendance professionnelle et de lui donner matérialité dans le concret et le quotidien. Mais à la discussion, il apparaît très nettement qu'indépendance est subordonnée à transparence: rendre compte de l'activité à ceux envers qui elle s'exerce s'impose pour des raisons éthiques (c'est de leur santé qu'il s'agit), mais aussi parce que l'indépendance n'a pas d'existence intrinsèque, elle ne prend corps que dans un complexe système de forces, le champ social.

LA REGLE DU JEU

Vous vous en doutez, ce qu'a dit Denise

Parent et le débat qui s'en est suivi sont pour moi ce qu'il y a de plus difficile à restituer. Il y a plus qu'ailleurs un écart entre ce qui a été dit, ce que j'ai entendu, ce que j'ai compris. Plutôt que de jouer à cache-cache avec le réel, je préfère mettre à plat ce que j'ai tiré de tout cela...

Dans le rapport de force singulier médecin-travailleur, l'éthique impose au médecin de prendre en compte sa propre subjectivité (déf. philo. du Petit Robert: «caractère de ce qui appartient au sujet»), et en particulier connaître la signification de ce qui fait sa décision et sa conduite pratique. Il y a du pain sur la planche...

«L'éthique du médecin du travail membre du S.M.T. lui impose de privilégier la demande du travailleur en tant que telle». Nous avons tous connu des demandes de changement de poste de travail auxquelles nous n'avons pas répondu au premier degré: en analyser la signification par rapport à l'histoire de l'individu, son contexte, sont de nécessaires préalables à toute action; souvent ensuite, nous la retravaillons, et glissons vers d'autres propositions. Inversement, nous savons que l'absence de plainte peut masquer au contraire de lourds problèmes. Je suppose donc que cette phrase s'inscrit donc dans l'idée que le travailleur est sujet, sujet-acteur de sa santé, de son devenir, et qu'il importe de le laisser responsable.

Le médecin du travail a un pouvoir discrétionnaire absolu en matière d'aptitude au poste de travail. Or dans l'aptitude, se joue pour le travailleur un devenir professionnel. Il est normal, c'est une des règles du jeu, que le travailleur ne dise pas tout au médecin, voire qu'il cherche à le manipuler: c'est une façon pour lui de se protéger, ça a quelque chose à voir avec la liberté, la marge de manœuvre, la conscience d'exister. Quoiqu'on fasse, l'individu n'a pas un plein libre choix de son médecin du travail, et le plus souvent n'a pas fait la démarche volontaire de le consulter: ainsi, à mon sens, l'instauration d'un droit de recours du salarié à l'avis du médecin est nécessaire, mais ne résoudrait pas tout, n'effacerait pas l'obligatoire jeu de pouvoir/contre-pouvoir.

DANS CE FILIGRANE, L'AVIS D'APTITUDE

Tout ce qui a été dit s'illustre par l'avis d'aptitude, et il aurait été tout à fait possible de parler de l'éthique à partir de l'aptitude.

Cela fera peut être l'objet d'un prochain texte... Pour ne pas les perdre, voilà quelques idées émises:

- Initialement, l'avis d'aptitude avait pour fonction d'opposer à un pouvoir patronal abusif un pouvoir médical. A présent, on entend que cet avis est une atteinte aux libertés individuelles. Dominique a bien su formuler ce que nous pensons: *«Notre seul problème éthique est de donner au travailleur le moyen de ne pas être en échec dans son travail».*

- Lise Laulhère nous a bien montré combien parfois tout concourait à ce que, par les avis d'aptitude émis, on minimise les problèmes de santé: quand une population professionnelle vieillit, on sait que l'employeur ne peut pas prendre en compte les avis émis qui au contraire ne peuvent, dans certains contextes, que pénaliser les intéressés... Il est apparu à la discussion qu'il est important de ne pas esquiver les responsabilités. Celle du médecin du travail est de montrer l'inadaptation du travail aux hommes, celle de l'employeur est de donner ou ne pas donner suite à ces constatations, dans les dimensions individuelle et collective.

- M. Duteilli nous a rappelé que si les patrons savent assez bien gérer les cas francs d'inaptitude, il n'en est pas de même pour tous les cas intermédiaires qui n'amènent pas au licenciement mais nécessiteraient souvent de repenser l'organisation du travail...

- L'aptitude doit être prononcée pour un poste de travail précis. Abandonner cela, revient à donner libre cours à la polyvalence, déjà bien assez débridée actuellement. Ou alors, déterminer une aptitude à la polyvalence...

En résumé et pour conclure, une éthique à géométrie variable...
Bon vent à présent!

Marie Christine BOSQUILLON

